



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

Schoelcher, le 28 MARS 2024

Le Préfet

Madame, monsieur,

La première réunion du comité de pilotage (COPIL), mis en place par arrêté préfectoral du 22 septembre 2022, pour l'élaboration du schéma régional des carrières de la Martinique s'est tenue le 20 octobre 2022. Pour rappel, ce schéma rendra caduque le schéma départemental des carrières datant de 2006 dès sa parution prévue au 1^{er} janvier 2025. Il sera, par ailleurs, opposable aux documents de planification.

Je vous invite à participer à la deuxième réunion du COPIL qui aura lieu le :

lundi 29 avril à 15h précises à la préfecture de Fort-de-France en salle Félix Éboué

L'objectif de ce COPIL est de vous présenter le choix du scénario d'approvisionnement résultant de la réalisation de l'état des lieux et de l'analyse prospective des besoins tout en tenant compte des enjeux du territoire. L'élaboration de ce scénario découle également d'échanges avec les acteurs du territoire en 2023 et 2024 à l'occasion de plusieurs réunions de groupes de travail.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre participation ou bien l'identité de votre représentant par courriel aux adresses suivantes :

alexis.miller@developpement-durable.gouv.fr
karine.platon@developpement-durable.gouv.fr

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Destinataires in fine

**Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale
de la Préfecture de la Martinique**

Laurence GOLA DE MONCHY

karine.platon@developpement-durable.gouv.fr
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

DEAL Martinique
Affaire suivie par : Karine PLATON
RI ENV 24-082
7212 Pointe de Jaham
97274 Schoelcher CEDEX
05 96 59 58 20

Liste des destinataires

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

- le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;
- le directeur de la mer ou son représentant ;
- la directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant ;
- le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence régionale de la santé ou son représentant ;
- le directeur régional de l'agence française pour la biodiversité ou son représentant ;
- le directeur régional de l'office national des forêts ou son représentant ;
- le directeur régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ou son représentant ;
- le président du directoire du grand port maritime de Martinique ou son représentant.

Collège des représentants élus du conseil régional, des collectivités territoriales de la région, de leurs établissements publics ou de leurs groupements :

- le président de la collectivité territoriale de Martinique ou son représentant ;
- le président de l'association des maires de la Martinique ou son représentant ;
- le président de la communauté d'agglomération du centre de la Martinique ou son représentant ;
- le président de la communauté d'agglomération du pays nord Martinique ou son représentant ;
- le président de l'espace sud de la Martinique ou son représentant ;
- le directeur du parc naturel régional de la Martinique ;
- le président de la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique ou son représentant ;
- le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat ou son représentant ;
- le président de la chambre régionale d'agriculture ou son représentant.

Collège des représentants des organisations professionnelles :

- le président régional de l'union des industries de carrières et matériaux de carrières (UNICEM) de la Martinique ou son représentant ;
- le président du syndicat des entrepreneurs en bâtiment, travaux publics et annexes de Martinique ou son représentant ;
- le président de la cellule économique régionale de la construction de la région de la Martinique à titre d'expert en économie territoriale dans les domaines du bâtiment et des travaux publics ou son représentant ;

- le directeur de la société BATIMAT RECYCLAGE ou son représentant ;
- le président de la société coopérative de transport de matériaux de construction et assimilés (SOTRAMCA) ou son représentant ;
- le président de l'union des transporteurs routiers martiniquais (UTRM)

Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, des représentants d'associations de protection de l'environnement et d'organisations sylvicoles :

- le président de l'ASSAUPAMAR ou son représentant ;
- le président de PUMA ou son représentant ;
- le directeur du BRGM ou son représentant ;
- le président de l'association Entreprise Environnement ou son représentant.